



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)**

1. Lors de la 288<sup>e</sup> session (novembre 2003) du Conseil d'administration, la Commission de la coopération technique a été informée des travaux de la treizième réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 10 novembre 2003, et est convenue qu'un rapport écrit sur les aspects opérationnels de l'IPEC lui serait soumis lors de la session de mars 2004, comme les années précédentes.
2. Ce rapport sur les aspects opérationnels de l'IPEC est constitué des annexes suivantes:
  - Annexe I: Action de l'IPEC contre le travail des enfants, 2002-03.
  - Annexe II: Résumé des travaux de la treizième réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 10 novembre 2003.

Genève, le 26 janvier 2004.

*Document soumis pour information.*

## **Annexe I**

### **Action de l'IPEC contre le travail des enfants, 2002-03**

Cette partie du document devant rendre compte des résultats les plus récents, l'annexe I sera présentée ultérieurement comme une publication distincte.

## Annexe II

### Résumé des travaux de la treizième réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 10 novembre 2003

1. La treizième réunion du Comité directeur international de l'IPEC s'est tenue au Bureau international du Travail à Genève le 10 novembre 2003 à partir de 15 heures.
2. La réunion a été ouverte par M. Kari Tapiola, Directeur exécutif, Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. Il a souhaité la bienvenue aux participants et les a invités à regarder une vidéo qui présente le tout nouveau manuel de planification des activités des programmes assortis de délais.
3. *M. Tapiola* a signalé aux membres non anglophones que, malheureusement, la vidéo et le manuel ne sont disponibles pour l'instant qu'en anglais. Les versions française et espagnole seront prêtes en mars 2004.
4. Après la présentation de la vidéo, M. Tapiola a remercié les participants, venus de plus de 85 pays bénéficiaires et de 30 organismes donateurs, de la confiance placée dans l'IPEC. Il a informé les participants que les ratifications des conventions n<sup>os</sup> 138 et 182 sont au nombre de 130 et 147 (contre 132 seulement un an auparavant). Autrement dit, les trois quarts des Etats Membres ont ratifié la convention n<sup>o</sup> 138, et les quatre cinquièmes la convention n<sup>o</sup> 182. L'évaluation de l'IPEC est en cours. Cette évaluation qui est faite par PROGRAM avec l'aide de consultants extérieurs passera en revue les réalisations du programme, par rapport aux priorités et objectifs de l'OIT. Elle sera pour les mandants, le Bureau et les partenaires l'occasion de réfléchir aux programmes et activités de l'IPEC. Elle se fera selon une approche participative, et l'équipe d'évaluation se réunira avec les mandants pendant la session du Conseil d'administration. Le projet de mandat sera distribué avant les débats. Les membres du Conseil d'administration et les autres mandants sont invités à coopérer pleinement avec l'équipe d'évaluation.
5. L'ordre du jour de la réunion a été approuvé sans modification.
6. Le résumé des travaux de la douzième réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 11 novembre 2002, a été approuvé sans commentaires.
7. *M. Röselaers*, directeur du Programme focal sur le travail des enfants, a souhaité la bienvenue aux représentants des donateurs et des pays participants, ainsi qu'aux représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs. Il a passé en revue les réalisations de l'IPEC, par rapport aux objectifs, indicateurs et buts fixés dans le programme et budget pour 2002-03. Il a rappelé que les chiffres présentés sont provisoires, la période biennale n'étant pas encore terminée. En tout, ce sont 1 200 000 enfants qui ont pu bénéficier directement ou indirectement des activités du programme, soit 20 pour cent de plus que ce qui avait été prévu. Les campagnes et activités de sensibilisation nationales ont touché un nombre encore plus important d'enfants. Depuis le 17 juin 1999, date à laquelle la convention n<sup>o</sup> 182 a été adoptée, on a enregistré en tout 202 ratifications pour les deux conventions sur le travail des enfants. Ces ratifications expliquent en partie la quantité des demandes d'aide et de conseils que l'IPEC continue de recevoir et auxquelles il s'efforce de répondre. En ce qui concerne l'exécution, les projections pour 2003 sont de 48-50 millions de dollars, soit un total de près de 90 millions de dollars pour la période biennale et une augmentation de 58 pour cent par rapport à 2000-01. On observe également une évolution positive du taux d'exécution, qui devrait passer de 30 pour cent en 1999 à 60 pour cent à la fin de 2003. *M. Röselaers* a fait remarquer que d'ici la fin de 2003 l'IPEC aura mis en œuvre 14 programmes assortis de délais, extrêmement complets et ambitieux, contre trois seulement pour la précédente période biennale. De nouvelles méthodes de conception et d'exécution de ces programmes ont été mises à l'essai avec les mandants et les partenaires. De même, les méthodes de recherche sur le travail des enfants ont été améliorées et codifiées dans deux manuels. Une grande étude mondiale sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants est en préparation. Plusieurs autres publications, rapports et outils ont vu le jour pendant cette période biennale. En matière de gestion, *M. Röselaers* a attiré l'attention sur les efforts qui sont faits constamment pour décentraliser certaines fonctions en les confiant aux structures régionales et aux bureaux extérieurs. De nombreux

membres du personnel de l'IPEC ont pu bénéficier d'une formation, et les procédures de passation des marchés ont été améliorées en consultation avec FINANCE, PROCUREMENT et JUR, et rendues plus efficaces et transparentes. Le manuel des opérations a été achevé et mis en ligne. M. Röselaers a évoqué la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants (12 juin) en présence de Sa Majesté la Reine de Jordanie, le lancement de la campagne «Carton rouge au travail des enfants» lors de nombreux événements sportifs d'importance, et le programme de défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias (SCREAM), qui a été repris par bon nombre d'institutions et de groupes du monde entier. M. Röselaers a également évoqué la réunion des ministres de l'Union européenne responsables de l'enfance, qui s'est tenue récemment à Lucques, en Italie, où la présentation des programmes et initiatives de l'IPEC a été chaleureusement accueillie. Il a par ailleurs souhaité la bienvenue aux représentants de deux nouveaux donateurs, l'Initiative internationale du cacao et l'ECLT (Fondation pour l'élimination du travail des enfants dans l'industrie du tabac). Pour finir, M. Röselaers a indiqué que les orientations que donneront les mandats de l'OIT, les pays participants, les donateurs et les organisations d'employeurs et de travailleurs pendant les débats sur le rapport d'exécution aideront l'IPEC à lutter contre l'exploitation des enfants et, en particulier, à éliminer les pires formes de travail des enfants aussi rapidement et complètement que possible.

8. *Le porte-parole du groupe des employeurs* a félicité l'IPEC de la qualité de son rapport et s'est dit satisfait de la distinction qui est faite sur le plan conceptuel entre le travail légal et acceptable des enfants, les formes de travail qu'il faut éliminer et les pires formes de travail des enfants. Il a également constaté avec satisfaction que le rapport insiste sur la nécessité de fixer des priorités si l'on veut éliminer les pires formes de travail. Il s'est dit satisfait du taux de ratification et des mesures concrètes prises par les pays à la suite de la ratification. Il a souligné par ailleurs l'importance des consultations qui sont organisées au niveau national pour inscrire le travail des enfants à l'ordre du jour des pays. Sans rejeter pour autant les projets pilotes à petite échelle, il s'est dit favorable à une évolution de l'IPEC vers un rôle de facilitateur et de conseiller dans les processus nationaux. Il a pris note des réussites présentées dans le rapport et a apporté son soutien à l'effort de compilation et d'échange de bonnes pratiques entre pays. Il a également accueilli favorablement la partie du rapport qui traite des coûts et bénéfices de l'élimination du travail des enfants. Il a fait remarquer que, s'il est vrai qu'à court terme ce sont les personnes les plus démunies qui en souffrent, à long terme c'est toute la société qui en bénéficie. Il s'est félicité des initiatives prises par les secteurs du cacao et du tabac, dans la mesure où il ne peut y avoir de succès durable qu'avec la participation des acteurs sociaux. La participation des acteurs sociaux aux activités de lutte contre le travail des enfants est d'une très grande importance. Il faut absolument intégrer le problème du travail des enfants dans la politique de développement des pays et offrir aux familles d'autres solutions économiques que le travail des enfants. Les employeurs soutiennent pleinement le travail de l'IPEC tant au niveau macroéconomique qu'au niveau microéconomique. Au niveau macroéconomique, de nombreuses organisations d'employeurs ont mis au point des projets nationaux de lutte contre la pauvreté et, au niveau microéconomique, les employeurs peuvent fournir des informations sur les autres solutions productives qui peuvent être proposées. Sans s'opposer pour autant aux efforts visant à renforcer la législation nationale de manière à l'aligner sur les normes internationales telles que les conventions n<sup>os</sup> 138 et 182, les employeurs soulignent que, contrairement à ce que prétendent certains pays, il ne suffit pas de légiférer pour résoudre le problème, et que cela risque même d'avoir des effets négatifs et de rendre le problème encore plus invisible et plus difficile à régler. Certains pays ont adopté en matière d'emploi de bonnes politiques et mesures dont d'autres pays pourraient s'inspirer. Le VIH/SIDA étant l'une des causes du travail des enfants, il faut absolument que l'IPEC collabore avec l'ONUSIDA, qui est l'organisation internationale chargée de lutter contre la pandémie. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) a mis au point pour les employeurs des directives concernant le VIH/SIDA et l'emploi. On y indique la contribution que les employeurs peuvent apporter dans ce domaine. Les employeurs vont réfléchir en 2004 aux mesures à prendre pour renforcer leur action contre le travail des enfants dans le cadre d'un projet financé par la Norvège. Tout en prenant note avec satisfaction des progrès réalisés par l'IPEC et en se félicitant que des nouveaux donateurs aient rejoint le programme pendant la période biennale, l'orateur s'est inquiété de la durabilité de l'action. D'après le rapport, les fonds accordés à l'IPEC dans le budget ordinaire sont en diminution. Il est important de préciser dans les documents de projet la participation de chacun des acteurs sociaux. L'orateur a déclaré espérer que dorénavant le rapport paraîtrait dans les délais, et il a proposé que la réunion du Comité directeur international se tienne sur toute une journée, ce qui faciliterait les échanges et permettrait davantage d'interaction entre les participants.

9. *Le porte-parole du groupe des travailleurs* a noté avec satisfaction que le rapport reprend plusieurs des questions soulevées par les travailleurs à la dernière réunion. Malheureusement, le rapport n'a été reçu qu'il y a quelques jours. Il faudrait veiller à l'avenir à ce qu'il soit envoyé plus tôt. L'orateur a commencé par des questions d'ordre général. La discussion à la Commission de la coopération technique du Conseil d'administration ne va pas suffisamment loin pour un véritable partenariat et une véritable intégration de l'IPEC dans les activités de coopération technique de l'OIT. A ses débuts, l'IPEC, financé par l'Allemagne, avait un caractère exceptionnel mais, avec l'adoption par l'OIT de la Déclaration et de la convention n° 182, l'élimination du travail des enfants est devenue une priorité de l'OIT. L'IPEC et l'OIT ne devraient donc pas être séparés. On pourrait demander aux Etats Membres une contribution bien définie, et il faudrait éviter tout double emploi entre l'OIT et l'IPEC et faire en sorte qu'il y ait davantage de transparence dans le travail de l'IPEC. L'orateur a indiqué que l'orientation de l'IPEC est déterminée par les donateurs et par le secrétariat, ce qui pourrait nuire à l'efficacité de l'organisation. En traitant la question du travail des enfants en dehors du Conseil d'administration, on ne peut qu'affaiblir le tripartisme. L'objectif de l'IPEC – l'élimination du travail des enfants – est très proche de ces autres objectifs fondamentaux de l'OIT que sont le renforcement des syndicats, la lutte contre le travail forcé et la lutte contre la discrimination. L'IPEC devrait coopérer étroitement avec d'autres programmes de l'OIT, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Depuis 2000, les Etats Membres s'intéressent de plus en plus à l'IPEC et se proposent de le rendre plus efficace. Des propositions ont été faites en vue d'améliorer le fonctionnement du Comité directeur international. Il serait bon que ce comité se réunisse deux fois par an au lieu d'une fois seulement. Si cela n'est pas possible, il serait préférable de consacrer à cette réunion toute une journée en mars. L'orateur a demandé au Bureau d'examiner attentivement les propositions visant à améliorer le travail du Comité directeur international.
10. S'agissant du contenu du rapport – L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: 2002-03 –, le porte-parole des travailleurs s'est dit d'autant plus satisfait de voir que la partie II, chapitre 2, souligne l'importance de l'éducation dans l'élimination du travail des enfants, que les travailleurs ont déjà insisté sur ce point lors des réunions précédentes. Il a également pris note avec intérêt de la partie II, chapitre 3, qui traite des coûts et bénéfices de l'élimination du travail des enfants. Pour ce qui est des aspects économiques de la lutte contre le travail des enfants, il faudrait des mesures plus spécifiques et pragmatiques. L'orateur s'est félicité que des informations soient données dans l'annexe B au sujet des agences d'exécution de l'IPEC, comme cela avait été demandé. L'IPEC continue de consacrer plus d'un quart de son budget à travailler avec les ONG. Il faudrait préciser qui sont ces ONG, ce qu'elles font et quels sont les résultats ou les produits de ces dépenses. La collaboration avec ACTRAV va dans la bonne direction mais devrait s'intensifier. La participation des partenaires sociaux doit se poursuivre durant l'exécution des programmes de l'IPEC. La Norvège a débloqué des fonds à cette fin. Les alliances sectorielles, par exemple celles des industries du chocolat et du tabac, rendent possible une participation des partenaires sociaux, ce qui est une très bonne chose. L'orateur a félicité l'IPEC pour l'augmentation du nombre des ratifications et a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités juridiques et l'équipe d'experts. Les travailleurs ont déjà demandé cette amélioration, qui n'a malheureusement été inscrite ni dans le budget ordinaire de l'OIT ni dans celui de l'IPEC. L'élimination du travail des enfants est devenue l'un des grands axes du travail de l'OIT. La question du travail des enfants intéresse de nombreuses ONG et autres organisations internationales, de sorte que des rivalités ne sont pas à exclure entre tous ces partenaires. L'OIT doit veiller à ce qu'il y ait des alliances et une collaboration convenable avec tous ceux qui œuvrent dans ce domaine. L'orateur s'est félicité de la réalisation des programmes assortis de délais et a demandé que l'on assure la pérennité de ces programmes en obtenant d'autres ressources financières, ou des ressources du budget ordinaire de l'OIT. Les programmes par pays de l'IPEC devraient souligner l'importance de l'éducation et d'une collaboration avec d'autres organisations qui réalisent des programmes d'éducation comme le Programme d'éducation pour tous. Le résumé des différentes évaluations qui est fait à l'annexe D ne donne pas des informations assez détaillées. Le lien entre l'élimination du travail des enfants et l'Agenda du travail décent ne doit pas être oublié. Il faut absolument qu'ACTRAV et ACT/EMP collaborent avec l'IPEC. En particulier, l'IPEC et ACTRAV devraient se réunir pour discuter des modalités de participation des syndicats aux activités de lutte contre le travail des enfants dans tous les pays. Le personnel de l'IPEC sur le terrain a besoin de directives concernant cette collaboration avec les syndicats qui devrait d'ailleurs faire l'objet d'un rapport annuel. L'IPEC devrait collaborer plus étroitement avec les travailleurs et ACTRAV.
11. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* s'est dit très satisfait du contenu du rapport, très détaillé, et de la place qu'il accorde aux outils d'évaluation et d'analyse et aux enquêtes, ainsi

qu'à la qualité et à la quantité du travail de sensibilisation. L'Afrique du Sud a fait des progrès très importants en ce qui concerne l'élimination du travail des enfants, comme le montre l'encadré 10 du rapport. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a remercié l'IPEC et le département du Travail des Etats-Unis de leur soutien au programme assorti de délais en Afrique du Sud; il faudra que le soutien se poursuive pour que le problème puisse être réglé.

12. Le *représentant du gouvernement de la France* a félicité le Bureau et l'équipe de l'IPEC pour la qualité du rapport, tout à fait exemplaire, concret et riche d'informations. L'élaboration et l'exécution de 14 programmes assortis de délais ne suffisent évidemment pas quand on connaît l'ampleur du problème, mais c'est un excellent début. Le représentant du gouvernement de la France a attiré l'attention sur trois points importants: 1) En ce qui concerne la cohérence et les synergies, il faudrait renforcer les liens entre les activités de l'IPEC et celles d'autres programmes de l'OIT et mettre en commun les outils et les instruments mis au point par l'IPEC et par d'autres (dans le cadre de l'Agenda du travail décent). Pour accroître les synergies, il faudrait étendre la portée des programmes assortis de délais et la collaboration de l'IPEC et d'autres départements – par exemple, projets portant sur la sécurité et la santé au travail et l'éducation. Il reste aussi beaucoup à faire en ce qui concerne l'âge minimum d'admission à l'emploi. 2) La multiplication et la diversification des partenariats sont une bonne chose mais il faudrait plus d'informations sur les modalités et règles financières. 3) L'IPEC devrait être mieux intégré dans les activités ordinaires de l'OIT, notamment par une participation accrue du budget ordinaire de l'OIT au financement des programmes, le soutien des donateurs restant le même. Cela permettrait d'ailleurs au Bureau de mieux contrôler un programme dont la complexité augmente de jour en jour et faciliterait l'intégration de l'IPEC dans les activités d'autres départements du BIT. Le représentant du gouvernement de la France a noté une coquille à la page 4 de la version française du rapport, où il faudrait dire que c'est l'OIT – et non l'IPEC – qui est la principale agence des Nations Unies spécialisée dans les questions touchant au travail des enfants. Il s'est dit préoccupé par l'absence, à l'annexe D, de pays d'Afrique de l'Ouest dans lesquels la France a financé de nombreuses activités liées au SIMPOC.
13. Le *représentant du gouvernement du Népal* a félicité le Bureau pour la qualité de son rapport, très détaillé, où le problème du travail des enfants est traité sous ses différents aspects et ses multiples facettes. La question du travail des enfants a été intégrée dans la politique de développement et de l'emploi du Népal. L'IPEC est présent au Népal depuis 1995 et contribue actuellement à la mise au point d'un programme assorti de délais. Ces huit dernières années, beaucoup d'activités de lutte contre le travail des enfants ont eu lieu dans les cinq régions de développement du pays, avec le concours de nombreux partenaires. Le Népal a inclus la question du travail des enfants dans son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et un comité directeur national a été mis en place. En un mot, le Népal participe activement à la lutte contre le travail des enfants, avec le soutien de l'IPEC et de la communauté des donateurs. Ce pays est extrêmement soucieux d'assurer au programme une exécution efficace, de garantir sa durabilité et de combattre la pauvreté afin d'éliminer le travail des enfants.
14. Le *représentant du gouvernement des Etats-Unis* a remercié le Bureau de son rapport et a félicité l'IPEC pour le soutien apporté à la campagne mondiale contre le travail des enfants. Les Etats-Unis contribuent à la mise en application de la convention n° 182, comme en témoignent le financement de sept nouveaux programmes assortis de délais et le soutien apporté à l'IPEC pour renforcer ses capacités internes de conception, d'exécution et d'évaluation des programmes. Il faudrait davantage d'unité et de synergie avec d'autres programmes de l'OIT. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est dit préoccupé par la structure et la méthodologie de la prochaine évaluation de l'IPEC, notamment par les problèmes de temps et de ressources. Les cinq jours qui sont laissés pour l'envoi des commentaires dans le cadre du processus de consultation prévu pour la préparation du mandat ne sont pas suffisants. Le nombre d'études de cas et de visites sur le terrain n'est pas suffisant pour que l'on puisse généraliser à partir des résultats obtenus. Enfin, le représentant du gouvernement des Etats-Unis a félicité l'IPEC pour la préparation du manuel de planification des activités des programmes assortis de délais.
15. Un *représentant du groupe des travailleurs* (président du groupe des travailleurs du Conseil d'administration) a déclaré que la vidéo montrée au début de la réunion ne rend pas justice au travail réalisé avec les syndicats et les employeurs. Des initiatives tripartites devraient contribuer à l'effort de sensibilisation au problème du travail des enfants, et il faudrait développer l'information sur les efforts que fait l'IPEC pour éliminer les pires formes de travail des enfants. Dans la région des Caraïbes, par exemple, les donateurs n'apportent aucun soutien à la lutte contre les pires formes de travail des enfants telles que la pornographie, le trafic de drogue et la prostitution. Les donateurs

devraient voir les syndicats comme des partenaires, à l'instar de l'OIT, leurs objectifs étant les mêmes. Les syndicats ne sont pas des partenaires exclusifs mais ils ont des fonctions complémentaires qui soutiennent le travail de l'IPEC, et dont certaines ont un rapport avec la négociation collective. Les syndicats sont la conscience morale de la société et les champions de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail. Le Congrès mondial des ex-travailleurs enfants, qui sera organisé en 2004 en Italie par la Marche mondiale et par les syndicats italiens, est un bon exemple de collaboration possible. Les employeurs et les syndicats joueront un rôle important dans cet exercice dont le but est de donner la parole aux personnes qui ont dû travailler dans leur enfance et de pousser les gouvernements à traduire leurs engagements en programmes d'action.

16. Le *représentant du gouvernement de l'Argentine* s'est dit satisfait de la qualité du rapport. Il faudrait renforcer les synergies avec les programmes mis en œuvre par d'autres institutions des Nations Unies dans des domaines tels que l'éducation et la santé. Le rapport aurait dû mentionner comme exemple le programme sous-régional qui se met en place dans la région du MERCOSUR avec le soutien de l'IPEC. Ce programme a donné des résultats extrêmement intéressants, comme le manuel destiné aux inspecteurs du travail, et un plan régional de lutte contre le travail des enfants a été lancé.
17. Le *représentant du gouvernement des Pays-Bas* s'est félicité de la qualité du rapport, riche en informations, et plus particulièrement de son insistance sur l'importance de l'éducation (éducation formelle ou non formelle et formation professionnelle) pour l'élimination du travail des enfants. Cela correspond parfaitement aux priorités de la politique de coopération des Pays-Bas en matière de développement, à savoir une éducation de base – dans le cadre du programme d'éducation pour tous – et le VIH/SIDA. L'orateur a encouragé l'IPEC à structurer sa coopération avec d'autres institutions. Le projet «Comprendre le travail des enfants», mis en œuvre par le BIT, la Banque mondiale et l'UNICEF, est un pas dans la bonne direction. L'IPEC bénéficiant d'une certaine visibilité de par sa contribution potentielle aux Objectifs de développement du Millénaire, il faudrait s'intéresser davantage à ces derniers dans le cadre des programmes assortis de délais. Il faudrait donner désormais la priorité à l'intégration du problème du VIH/SIDA dans toutes les activités de l'IPEC. Enfin, l'évaluation de l'IPEC ne devra pas se faire à la va-vite.
18. Le *représentant du gouvernement de l'Égypte* a félicité l'IPEC pour tous les efforts qu'il a déployés dans la lutte contre le travail des enfants, et a remercié les pays donateurs de leur soutien sans faille. L'IPEC a continué à encourager les ratifications, mais il est plus important d'aider les pays à appliquer les conventions, la priorité étant d'éliminer de toute urgence les pires formes de travail des enfants et d'offrir d'autres solutions aux enfants et à leurs familles. L'orateur a demandé à l'IPEC de renforcer sa collaboration avec la Banque mondiale et l'UNICEF, ainsi qu'avec d'autres unités du BIT, et de continuer de promouvoir l'intégration des questions touchant au travail des enfants dans les Documents de stratégie pour l'élimination de la pauvreté. L'Égypte encourage l'IPEC à poursuivre son effort de décentralisation, de contrôle et d'évaluation. Le pays s'est engagé au plus haut niveau politique à éliminer le travail des enfants. Il a lancé des campagnes de sensibilisation et a pris des mesures de protection sociale, tout en intégrant les questions touchant au travail des enfants dans ses politiques de développement, d'emploi et d'éducation. Il regrette la réduction du budget que l'IPEC consacre aux activités qui y sont réalisées.
19. Le *représentant des employeurs de l'Inde* a attiré l'attention des participants sur les trois points suivants: 1) le Comité directeur international de l'IPEC est un instrument important et devrait siéger plus d'une fois par an s'il veut avoir plus d'impact sur le travail de l'IPEC; 2) bien des efforts qui sont faits en dehors de l'IPEC mériteraient d'être reconnus et pourraient éventuellement faire l'objet d'un deuxième volume du rapport; 3) l'IPEC ne devrait confier ses projets qu'à des personnes véritablement engagées car, sans un soutien sans faille au niveau du pays, la mise en application du programme ne peut que souffrir de certaines défaillances. L'orateur a ajouté que, étant donné son importance, la formation professionnelle mériterait d'être étendue, en coordination avec d'autres départements du BIT et des organisations sociales. La question de l'affectation des ressources et de la collaboration avec les partenaires sociaux est une question essentielle. Il faut donner aux organisations d'employeurs et aux syndicats la possibilité de mieux servir la cause à l'avenir.
20. Le *représentant du gouvernement de l'Italie* a félicité l'IPEC de son rapport qui fait apparaître un bilan positif. L'Italie réaffirme l'importance de la collaboration entre l'Union européenne et l'OIT, qui a d'ailleurs été renforcée pendant la présidence de l'Union européenne par l'Italie. L'orateur a évoqué la réunion de Lucques (septembre 2003), où on a réaffirmé que la priorité est de continuer à soutenir l'OIT dans son combat. Lors de cette réunion, la présidence italienne a invité l'OIT à présenter son programme. L'orateur a déclaré que, pour que le programme ait plus d'impact, il faut

un contrôle et une évaluation plus stricts. M. Tapiola a reconnu l'importance de la déclaration de Lucques.

21. Le *représentant du gouvernement de la République dominicaine* a remercié l'IPEC et le Bureau pour leur rapport, et les donateurs pour leur soutien aux activités qui sont menées dans son pays. Il a informé les participants de l'état d'avancement du programme assorti de délais en République dominicaine, qui est également soutenu par l'Initiative concernant l'éducation que finance le département du Travail des Etats-Unis. Cette initiative vise à faire de l'école un lieu plus pertinent et attrayant et à faciliter l'accès au système d'éducation. Elle vise également à améliorer l'infrastructure scolaire et la formation des enseignants. De son côté, le gouvernement offre aux enfants divers avantages – carte scolaire, petit déjeuner, uniformes, fournitures scolaires, transport. La République dominicaine est très fière de compter parmi les 102 pays qui ont ratifié les deux conventions sur le travail des enfants.
22. Le *représentant du gouvernement de l'Allemagne* a qualifié la coopération avec l'IPEC de bonne et constructive. L'Allemagne continuera de soutenir l'IPEC mais ne pourra malheureusement pas apporter de financements supplémentaires d'un niveau comparable à ceux des années précédentes. Des crédits seront alloués à des projets en Europe centrale et orientale et en Asie centrale, qui touchent à la traite et aux pires formes de travail des enfants. Deux millions d'euros provenant des intérêts perçus pourront être utilisés par les projets mis en œuvre dans les pays d'Asie centrale. L'orateur s'est dit satisfait de l'évaluation du programme IPEC. L'intégration de l'IPEC dans les programmes de l'OIT est extrêmement importante, et encore plus son intégration dans les activités des structures extérieures. Une coopération étroite avec la Banque mondiale et avec le Réseau de l'ONU pour l'emploi des jeunes est nécessaire. L'orateur a soulevé deux questions: quel est le nombre des personnes rattachées à l'IPEC qui sont rémunérées par le budget ordinaire? Quelle est la part des 13 pour cent de frais généraux qui revient à l'IPEC?
23. Le *représentant du gouvernement de l'Inde* a félicité le Bureau pour la qualité de son rapport. Le gouvernement de l'Inde est extrêmement préoccupé par le problème du travail des enfants. Dans le neuvième plan quinquennal, un crédit de 40 millions de dollars avait été alloué à un plan d'action contre le travail des enfants. Dans le dixième plan, ce sont plus de 100 millions de dollars qui sont consacrés à ce plan d'action. Plus de 200 districts seront visés dans les cinq prochaines années. Les efforts d'élimination du travail des enfants iront de pair avec l'offre d'une éducation de base à tous les enfants qui ne sont pas encore scolarisés. Les efforts qui sont déployés par l'IPEC en Inde sont plus modestes (l'IPEC a fourni 5 millions de dollars en dix ans). L'évaluation de l'IPEC devrait préciser si elle porte uniquement sur les activités de l'IPEC ou si elle englobe les efforts déployés par le gouvernement de l'Inde. Dans le premier cas, il faudrait préciser qu'il s'agit d'une évaluation limitée.
24. La *représentante des travailleurs de la République-Unie de Tanzanie* a félicité le Bureau, car l'IPEC a réussi à s'acquitter de son mandat, surtout en ce qui concerne les fillettes. Elle a également félicité les pays donateurs et ceux qui ont décidé de consacrer des ressources à ce problème, à commencer par les Etats-Unis et l'Allemagne qui ont financé des programmes de l'IPEC en République-Unie de Tanzanie. L'IPEC devrait redoubler d'efforts en faveur des pays en proie à une guerre civile avec la collaboration et le financement des donateurs.
25. Le *représentant du gouvernement du Canada* a félicité l'IPEC pour le rapport très complet qui a été présenté, et pour l'amélioration du taux d'exécution du programme. Le Canada continuera de collaborer avec l'IPEC. L'orateur s'est dit très satisfait de l'orientation prise par l'IPEC et du travail effectué avec d'autres organisations internationales en vue d'inscrire la question du travail des enfants à l'ordre du jour international. La création d'alliances sectorielles est considérée comme un élément extrêmement positif. Il faudrait s'efforcer de nouer des contacts plus étroits avec les institutions nationales et internationales, surtout dans le cadre des programmes assortis de délais. Autres éléments positifs: les améliorations apportées à la gestion et à l'évaluation du programme, y compris la diffusion des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques, ainsi que la création des équipes par pays et des points focaux de l'IPEC afin d'améliorer la coordination. L'orateur a suggéré d'accroître la coordination au sein du BIT et de diffuser plus largement les résultats des travaux de recherche et les produits obtenus. L'évaluation en cours de l'IPEC est considérée comme très importante, mais la portée de cet exercice, sa durée et les ressources qui lui sont allouées sont limitées, ce qui risque de discréditer les résultats de l'évaluation.
26. Pour le *représentant du gouvernement du Royaume-Uni*, l'élimination du travail des enfants devrait occuper une grande place dans les cadres de développement nationaux. L'OIT devrait jouer un rôle dans l'intégration des questions touchant au travail des enfants dans les politiques de

développement. Ce travail en amont demandera une formation à de nouvelles compétences. L'évaluation de l'IPEC devrait être l'occasion d'étudier la capacité du programme de réaliser des projets ayant un lien entre eux, ainsi que le processus de diffusion des bonnes pratiques. S'associant aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et au Canada, le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a insisté sur la nécessité de consacrer suffisamment de temps et de ressources à l'évaluation de l'IPEC.

27. *Le représentant du gouvernement de l'Indonésie* a décrit les efforts déployés par son gouvernement pour éliminer le travail des enfants, surtout sous ses pires formes, et il a remercié l'IPEC pour sa coopération financière et technique. Il existe dans le pays de nombreux textes de loi et plans sociaux qui traitent de la question du travail des enfants et de certaines formes de travail des enfants telles que l'exploitation sexuelle et la traite. On y trouve aussi une commission nationale où siègent aussi bien des institutions gouvernementales et des ONG que des partenaires sociaux et des universitaires. L'Indonésie est sur le point de lancer un programme assorti de délais dans cinq secteurs. Le gouvernement réaffirme son engagement et remercie l'IPEC de l'assistance technique fournie pour la mise en œuvre des programmes.
28. *Le représentant du gouvernement de la Finlande* a félicité le Bureau, qu'il a remercié d'avoir inclus la discussion sur l'éducation et le travail des enfants dans la partie thématique du rapport. Cette question occupe une place centrale dans la politique de coopération de la Finlande. L'orateur s'est félicité du passage à des projets de plus grande envergure, et surtout de la mise au point de programmes assortis de délais. Il a posé la question suivante: existe-t-il déjà des conclusions sur l'efficacité et la durabilité de ces programmes que l'on pourrait utiliser pour de futurs travaux? La coopération entre l'IPEC et les institutions compétentes mériterait d'être développée, et la coordination au niveau des pays gagnerait à être renforcée si l'on veut éviter tout double emploi et promouvoir les synergies. L'OIT devrait tirer parti des compétences techniques de l'UNICEF et de son réseau de partenaires au niveau des pays. Le soutien de la Finlande à l'IPEC est très important depuis 1998, et la Finlande finance actuellement des interventions dans la Fédération de Russie. L'orateur a souhaité être mieux informé des améliorations apportées à ces programmes. La Finlande attend avec intérêt l'évaluation de l'IPEC, et notamment son approche participative qui pourrait s'avérer très féconde. L'orateur s'est dit toutefois préoccupé par la durée limitée de cette évaluation, dont les résultats devraient fournir des outils au comité directeur.
29. *Le représentant du gouvernement de la Turquie* a remercié le Bureau de son rapport. Il a déclaré que l'IPEC est devenu l'un des principaux programmes de l'OIT et a félicité le Directeur général et toute l'équipe de l'IPEC. Il a évoqué le vaste programme soutenu par l'IPEC en Turquie, et dont la fin est prévue pour mars 2004. Les résultats de ce programme sont tout à fait encourageants et montrent qu'un programme assorti de délais peut donner des résultats intéressants. Il a ajouté qu'une prolongation de trois ans vient d'être décidée et a remercié les gouvernements de l'Allemagne et des Etats-Unis de leur soutien. Il a tenu à préciser que tous les ministères concernés continueront de consulter les organisations non gouvernementales et les parties prenantes pour la mise en œuvre de ce programme.
30. *Le représentant du gouvernement du Brésil* a félicité l'IPEC de la qualité de son rapport et a réaffirmé l'engagement du gouvernement brésilien. Il a aussi remercié les Etats-Unis et l'Allemagne de leurs contributions et les a encouragés à poursuivre leur soutien.
31. *La représentante du gouvernement de la Suisse* s'est dite satisfaite de la qualité du rapport. Elle s'est félicitée de la précision apportée dans le rapport, à savoir que l'IPEC ne considère pas toutes les formes de travail des enfants comme condamnables, comme le montre la section 1.1.1 du rapport. Elle a insisté sur la nécessité de bien le préciser dans le contexte des conventions n<sup>os</sup> 182 et 138 afin d'éviter tout malentendu. Elle a apprécié également l'information donnée dans le rapport au sujet des relations avec l'OCDE, de même que l'étude très utile sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants. Elle s'est aussi félicitée de l'intention du Bureau de publier en 2005 un manuel des bonnes pratiques législatives en la matière.
32. *Le représentant de l'UNICEF* a indiqué que l'UNICEF continue de collaborer avec l'IPEC à tous les niveaux, du niveau international au niveau national, du niveau des politiques au niveau des projets. L'UNICEF juge tout à fait justifié de donner la priorité au lien à établir entre l'éducation et la lutte contre le travail des enfants. A cet égard, l'orateur a attiré l'attention des participants sur l'importante réunion internationale sur l'initiative «Education pour tous» qui doit se tenir au mois de novembre à New Delhi et qui devrait être suivie d'une conférence de l'UNESCO en 2004. Il s'est dit extrêmement satisfait de la coopération qui s'est établie autour du projet concernant l'industrie du vêtement au Bangladesh. Il a également insisté sur la nécessité de faire encore plus

d'efforts pour intégrer la question du travail des enfants dans les Objectifs de développement du Millénaire, ajoutant qu'il suffit de lire une évaluation de 20 DSRP menée par l'UNICEF pour comprendre que le travail des enfants n'occupe dans la plupart de ces documents qu'une place encore bien secondaire.

33. Le *représentant de la fondation de l'ECLT* (Fondation pour l'élimination du travail des enfants dans l'industrie du tabac) s'est félicité de l'impact toujours plus grand que l'IPEC commence à avoir sur les programmes qui visent à éliminer le travail des enfants dans le secteur du tabac et a remercié l'IPEC du soutien apporté au conseil de la fondation. Il a précisé que le but de celle-ci est de lutter contre le travail des enfants dans le secteur du tabac et d'offrir des solutions de remplacement dans le cadre d'une approche plus large des normes fondamentales du travail. Il a évoqué les programmes mis en œuvre en Indonésie et en République dominicaine, ainsi qu'une étude spéciale en République-Unie de Tanzanie qui a été intégrée dans le programme assorti de délais mené dans ce pays.
34. Le *représentant de l'Association internationale de la confiserie*, qui représentait l'*Initiative internationale du cacao*, a déclaré que les responsables de cette initiative sont extrêmement heureux de coopérer avec l'IPEC. Il a indiqué que cette initiative soutient les efforts déployés par l'IPEC dans le secteur du cacao en Afrique de l'Ouest. Il a félicité l'IPEC de son rapport et s'est dit impressionné, en tant qu'observateur venant du secteur privé, par l'œuvre accomplie par l'IPEC et par les résultats obtenus.
35. *M. Tapiola* a remercié tous les intervenants de leur soutien. Tout en admettant qu'il aurait fallu envoyer le rapport plus tôt à toutes les personnes concernées et dans toutes les langues, il a déclaré que ce n'était pas chose facile, l'élaboration du rapport coïncidant avec l'établissement d'un rapport sur les résultats de fin d'année, et ce avant que les comptes définitifs ne soient disponibles. Il a déclaré qu'à l'avenir un effort sera fait pour que le rapport soit envoyé plus tôt. Il a ajouté que la réduction de 25 pour cent qui a été demandée pour tous les documents du Bureau n'a pas été appliquée au rapport de l'IPEC, la production de ce rapport n'étant pas financée par le budget ordinaire de l'Organisation. Le calendrier des réunions du comité directeur international est une question qui revient régulièrement depuis longtemps et pour laquelle on n'a pas encore trouvé de réponse idéale. La question de savoir s'il faut consacrer toute une journée à la réunion et si celle-ci doit avoir lieu en mars ou en novembre sera examinée, compte tenu des avis de la commission, de même que celle de l'impact des réponses sur le travail de la commission. A cet égard, M. Tapiola a évoqué la discussion en cours au sein du Conseil d'administration sur les changements à apporter au travail et à la composition du Conseil d'administration, où la question des réunions du comité directeur international pourra être abordée. De toute évidence, on a du mal à renoncer à l'idée d'un forum regroupant les donateurs de l'IPEC et les pays participants qui était le but initial de la création du comité directeur international.
36. On peut bien sûr dresser une liste détaillée des ONG qui ont participé aux programmes de l'IPEC. Toutefois, de nombreuses activités sont menées conjointement avec plusieurs acteurs différents et les budgets ne précisent pas la répartition des fonds entre les différentes organisations participantes. Pour ce qui est du renforcement de la coopération avec ACTRAV et ACT/EMP, l'orateur a fait remarquer que plusieurs réunions ont déjà été organisées à cet effet, mais que cet effort doit manifestement être poursuivi. S'agissant de la synergie entre l'IPEC et l'OIT, il a fait savoir que de gros efforts ont été faits dans ce sens, mais que cet objectif mériterait d'être précisé davantage. Il est logique et nécessaire de renforcer la coopération avec des départements comme SafeWork pour ce qui est des travaux dangereux auxquels sont astreints les enfants. Pour ce qui est des ressources, l'orateur a indiqué que, depuis l'introduction du statut de programme focal, aussi bien l'IPEC que DECLARATION ont pu obtenir des postes du budget ordinaire et des crédits du programme et budget. Au sujet de la coquille signalée par le représentant du gouvernement de la France à la page 4 de la version française du rapport, il a indiqué qu'il s'agit bien d'une erreur de traduction. La répartition des ressources entre les différents départements n'est jamais chose facile, mais le Bureau fait de son mieux avec les ressources dont il dispose. Toutefois, aucune augmentation n'est à prévoir pour la prochaine période biennale. Pour ce qui est des réserves exprimées par certains au sujet de la durée limitée de l'évaluation et de l'absence d'études représentatives, l'orateur a déclaré comprendre cette préoccupation tout en rappelant que, par le passé, certains ont demandé une évaluation plus rapide. Quoi qu'il en soit, la seule suggestion qu'il peut faire est de poursuivre le dialogue au sein de l'équipe d'évaluation elle-même. Répondant au représentant du gouvernement de l'Inde qui a signalé que le rapport se limite au travail de l'IPEC et omet les efforts faits par les gouvernements, il a admis que tel est bien le cas, tout en ajoutant que le but de ce rapport, comme celui du rapport global, est avant tout d'évaluer l'action du Bureau.

37. *M. Röselaers* s'est félicité des commentaires positifs qui ont été faits au sujet du rapport, notamment par les représentants des groupes des employeurs et des travailleurs, et par de nombreux gouvernements. Il a également remercié tous les collègues qui ont participé à la rédaction du rapport, tout en jugeant inexcusable l'erreur qui s'est glissée dans la version française du rapport. Il a informé les participants que le manuel des programmes assortis de délais sera bientôt disponible dans plusieurs langues. S'agissant des questions que soulève la coopération entre l'IPEC, ACTRAV et ACT/EMP, il a reconnu qu'il reste beaucoup à faire, aussi bien au niveau local qu'à l'échelon international, en particulier dans le cadre des alliances sectorielles. A cet égard, il a espéré pouvoir encore compter sur le soutien du gouvernement de la Norvège. Il a attiré l'attention sur quelques-unes des initiatives qui ont été prises cette année, comme les réunions d'information avec les services de liaison, la production de directives communes, l'atelier sur l'éducation et le travail des enfants, l'atelier de programmation organisé par les employeurs à Turin au mois de mai, et la conférence syndicale de Katmandou (février). Il a ajouté qu'il faut faire encore plus d'efforts pour attirer l'attention de tous sur la situation particulière des filles et a précisé que l'IPEC a prévu un audit des questions d'égalité entre les sexes pour la fin de 2003. Pour ce qui est des alliances sectorielles, l'orateur s'est félicité de la réponse positive. Pour la collaboration avec le secteur privé, il y a des règles à respecter, par exemple les consultations à mener avec les travailleurs et les employeurs et le principe de coopérer avec les alliances les plus importantes uniquement. Pour ce qui est de la coopération entre institutions, l'IPEC s'emploie à renforcer sa coopération avec la Banque mondiale, l'UNICEF et l'UNESCO, par exemple dans le cadre de l'initiative «Education pour tous». S'agissant du personnel et des ressources, la commission a été informée que 15 postes (3 pour les services généraux et 12 pour les services organiques) sont financés actuellement par le budget ordinaire et que 10 postes (7 pour les services généraux et 3 pour les services organiques) sont financés par les recettes perçues au titre de l'appui au programme, ce qui fait 25 postes en tout sur un total de 440 collaborateurs dans le monde. Le personnel de l'IPEC travaille dans 45 endroits différents, 70 personnes au siège (70 pour cent étant des femmes) et 370 dans les structures extérieures (60 pour cent de femmes), ce qui donne un taux de décentralisation de 80 pour cent.
38. La Directrice des activités d'élaboration des politiques et de sensibilisation a remercié les représentants de leurs contributions et a répondu à certaines de leurs questions. Répondant au représentant du gouvernement des Pays-Bas et au groupe des employeurs au sujet de l'intégration des questions touchant au VIH/SIDA dans les programmes de l'IPEC, elle a déclaré que l'IPEC collabore étroitement avec l'ONUSIDA, et que cette collaboration s'étend aux études en cours. L'Afrique australe est un bon exemple des efforts systématiques qui sont faits pour intégrer le problème du VIH/SIDA dans les politiques et programmes de lutte contre le travail des enfants, efforts susceptibles d'être facilement reproduits ailleurs. S'agissant de la question posée par le représentant des travailleurs au sujet des enquêtes menées par le SIMPOC dans les écoles, l'oratrice a précisé que cette activité vise essentiellement à attirer l'attention sur la question difficile de la distinction à faire entre les travaux «légers» et les travaux inacceptables et devrait aider les dirigeants et les programmes à affiner leurs actions. Pour ce qui est de la question du représentant du gouvernement de la France sur le statut des enquêtes du SIMPOC en Afrique de l'Ouest, elle a expliqué que les pays qui figurent sur la liste donnée dans le rapport sont ceux où la phase préparatoire est terminée et que les informations qui ont été demandées devraient être fournies dans le prochain rapport. Elle a remercié les donateurs de leur soutien à certains programmes touchant aux politiques, y compris les efforts qui sont faits pour accroître le nombre des ratifications, les travaux de recherche tels que les analyses coûts/bénéfices, la collecte et l'analyse des données, la campagne «Carton rouge au travail des enfants», et le programme SCREAM, tout en rappelant, comme le fait le rapport, que ces activités sans lesquelles l'IPEC serait condamné à l'échec ne peuvent être menées qu'avec un soutien financier sans faille.
39. Le *Directeur des opérations de l'IPEC* a déclaré que ses collègues ont déjà répondu à la plupart des questions qui ont été posées. S'agissant de l'efficacité et du taux d'exécution, il a fait remarquer que pendant l'année écoulée l'IPEC a tout fait pour obtenir de meilleurs résultats. La planification et la structure du personnel de l'IPEC au niveau des pays ont également été renforcées grâce à un système de points focaux qui a facilité l'intégration de l'IPEC dans des programmes de l'OIT tels que l'Agenda du travail décent. Le manuel des opérations, qui vient d'être mis sur Internet, propose plusieurs procédures nouvelles et rationnelles qui devraient permettre d'améliorer la décentralisation. Il y a eu une augmentation sensible des allocations et de l'exécution, alors que le personnel n'a pas été renforcé, ce qui laisse supposer une plus grande efficacité. Il y a toutefois des limites qu'on ne peut dépasser et les futurs gains d'efficacité seront vraisemblablement modestes. Le manuel des programmes assortis de délais est un bon exemple des outils et directives que l'IPEC s'efforce de préparer pour faciliter le travail en amont. L'orateur a également évoqué la question du

renforcement des synergies avec d'autres programmes de l'OIT comme SafeWork, IFP/SKILLS et IFP/CRISIS. Pour ce qui est des chiffres qui sont fournis à l'annexe B du rapport, il a précisé qu'ils ne donnent pas un tableau détaillé. Dans les grands programmes d'action qui sont mis en œuvre par les institutions gouvernementales, il y a des parties entières qui sont l'œuvre des organisations de travailleurs et d'employeurs et dont ces chiffres ne tiennent pas compte.